

-EPA-SAINT-ÉTIENNE-



SCOT SUD LOIRE

A l'attention de M. Christophe BAZILE
Président

46 rue de la Télématique

BP 811 42952 Saint-Etienne cedex 9

Saint Etienne, le 13 mars 2025

Nos réf. : 25-0211/ASL/RP

Objet : AVIS PPA de l'EPA Saint-Étienne sur le projet de SCOT sud Loire arrêté le 16 décembre 2024

Pièces jointes : Note « SCOT Sud Loire 2024 - Consultation des PPA – avis de l'EPA Saint-Étienne »

Envoi par mail

Affaire suivie par : Anne-Sophie LHERMET – 06 18 41 68 69

Monsieur le Président,

Vous nous avez consulté en tant que Personne Publique Associée (PPA) afin de formuler un avis concernant le projet de révision du SCOT Sud-Loire, arrêté en décembre 2024. En application de l'article R143-4 du Code de l'Urbanisme, les PPA rendent leur avis dans les limites de leurs compétences propres. L'avis suivant porte donc uniquement sur les thématiques entrant dans les domaines de compétence de l'EPA Saint-Étienne.

L'EPA Saint-Étienne émet un avis favorable sur le projet de SCOT, qui entre globalement en cohérence avec les actions et les engagements propres de l'EPA de Saint-Étienne, notamment en matière d'environnement et climat, d'attractivité territoriale, de logement, d'emplois et de qualité de vie.

J'ai toutefois relevé quelques points d'alerte méritant d'être portés à votre attention et, sur votre jugement, modifiés ou corrigés dans le dossier approuvé. L'ensemble de ces points figure dans la note transmise en annexe du présent courrier.

Mes équipes et moi-même restons à votre disposition pour toute précision concernant ces remarques et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Yvan ASTIER

Directeur Général

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
DE SAINT-ÉTIENNE

49, rue de la Montat
42100 Saint-Étienne

T: 04 77 34 43 60
F: 04 77 34 43 78

SIRET: 49771407100030
TVA: FR79497714071

www.epase.fr

